

## **LES PLACES DU GRAND PARIS : ESPACES DE VILLE, LIEUX DE VIE**

### **Rencontre organisée par Rue de l'Avenir à la Maison des Acteurs du Paris Durable avec le concours de la Société du Grand Paris**

**9 mars 2018**

A propos de cette après-midi riche d'enseignements qui a rassemblée plus de 50 personnes passionnées tant par la qualité des présentations que des discussions qui s'en sont suivies, certaines réflexions méritent d'être soulignées.

Après une introduction qui pose la question de l'espace public aux abords des gares du Grand Paris Express, un petit point d'histoire nous rappelle que cette infrastructure a été décidée en 2008 sous la Présidence de Nicolas Sarkozy dans le cadre de la mission confiée à Christian Blanc pour appuyer le développement de la métropole parisienne. Cette infrastructure qui était prioritairement destinée à renforcer le maillage ferroviaire, 43 des 68 gares sont interconnectées, porte aujourd'hui un enjeu considérable dans la restructuration urbaine de la métropole.

Un travail collaboratif et prospectif réunissant plusieurs acteurs (STIF, RATP, Conseils Départementaux, SGP et plusieurs collectivités locales), a été réalisé de 2014 à 2015 sur la manière d'aménager l'intermodalité et les espaces collectifs autour des gares et consigné dans un ouvrage « Les Places du Grand Paris, repères pour l'aménagement des gares du GP ». La création de comités de pôles a été mise en place par la Société du Grand Paris à la suite de ce travail. Ainsi, 68 comités de pôle qui rassemblent 10 à 15 institutions au travers du tissu local ont été lancés en moins de 18 mois, les situations territoriales étant très contrastées, les réponses sont différentes d'un site à l'autre, un plan de financement permettra de réaliser la transformation de l'espace public selon de nouvelles méthodes de conception innovantes.

On peut toutefois déplorer dans un premier temps l'absence des usagers dans ce débat qui va avoir pour conséquence une modification considérable de leur cadre de vie. Ces lieux singuliers autour des gares doivent accueillir tous les publics, répondre aux enjeux contemporains et offrir des espaces de séjour utilisables de jour comme de nuit, propices au développement de multiples activités, tout en répondant aux problématiques de développement durable...

Le piéton acteur de ce lieu est, de l'avis de tous, la cellule souche de l'intermodalité : marche, vélo, correspondances de surface avec les bus. On peut noter qu'aujourd'hui il y a plus de personnes en région parisienne transportées par les bus que par le RER...

Le changement d'échelle lié au développement de la métropole intègre toutes les mobilités d'aujourd'hui, les parcs relais se développent aux franges de la zone densément peuplée... mais ce rapport évolue, quelles seront les solutions du futur avec les progrès technologiques annoncés et le numérique ? Comment mettre en perspective ce qui va arriver demain et prévoir la flexibilité de ces espaces ?

Ainsi, le projet du Grand Paris Express représente à la fois un accélérateur du développement territorial, un moteur pour le logement aux abords des gares, une nouvelle stratégie des transports mais aussi un bouleversement urbain qui concerne au total des territoires dont la taille totale est comparable à celle de la ville de Paris. L'approche est parfois schizophrène, l'exiguïté des espaces publics est soumise dans certaines situations à des territoires extrêmement contraints soumis à une forte pression urbaine autour des gares qui va à l'inverse de l'extension d'un espace public ouvert à tous....

Malgré les évolutions de coûts importantes annoncées récemment, un calendrier décalé jusqu'à 2030 pour la totalité du réseau et des objectifs rapprochés pour certaines lignes du fait des jeux olympiques de 2024, les bénéfices sociaux et économiques ne pouvant être directement mesurés, on peut craindre que les craintes et inquiétudes, liées notamment à la multiplication des flux (allant jusqu'à 4 fois ceux d'aujourd'hui), empêchent de mener à son terme ce projet.

Mais, il faut rester vigilant pour que les économies recherchées par le gouvernement dans la mise en place du Grand Paris Express n'aient pas des conséquences sur l'urbanité, la qualité des espaces publics, la création de nouvelles centralités que ce moteur de développement doit nous permettre d'atteindre....

Il s'agit en fait de tout ce qui fait « ville », tant dans la qualité de l'espace urbain que dans ses aménités, qualité des paysages, accessibilité et confort, information, sécurité des usagers de jour comme de nuit, capacité des trottoirs et qualité de leur entretien, interconnexion avec les autres modes de déplacements, vitesse apaisée tout en prenant en compte les enjeux de la ville durable, climat, îlots de chaleur réchauffement climatique, infiltration des sols, développement de la biodiversité...

Pour en savoir plus : Les Places du Grand Paris, par la Société du Grand Paris ;

[http://issuu.com/sqparis/docs/sgp\\_web\\_02?e=11997423/13781741](http://issuu.com/sqparis/docs/sgp_web_02?e=11997423/13781741)

<http://www.ruedelavenir.com/>